



Bilan de synthèse des recrutements des professeur·es en science politique en France en 2025

n°21 janvier 2026

La Lettre de l'OMASP

Observatoire
des Métiers Académiques
de la Science Politique

La Lettre de l'OMASP

N°21, janvier 2026

Bilan de synthèse des recrutements des professeur·es des universités en France en 2025

Rapport rédigé par Alexandre Dézé (Université de Montpellier/CEPEL)

Exceptionnellement, la *Lettre de l'OMASP*, qui fait tous les ans le bilan des recrutements dans notre discipline, paraît cette année en deux temps. Après un premier volet sur les recrutements de MCF, voici le volet portant sur les recrutements de PU¹.

Trois points sont à noter en guise d'introduction.

Le premier concerne les difficultés persistantes d'accès aux informations sur les recrutements de PU. N'étant pas centralisées, les données proviennent variablement :

- de la plateforme Odyssée, lors des campagnes synchronisées ou au fil de l'eau (sachant que les postes ne font l'objet d'aucun archivage) ;
- des fiches démographiques des sections du CNU réalisées par le MESR ;
- du Conseil national des universités ;
- du jury de l'agrégation lorsque le concours national se tient ;
- des établissements recruteurs (lorsqu'ils veulent bien communiquer les résultats) ;
- des présidents et membres des comités de sélection (généralement lorsqu'ils sont sollicités).

Le deuxième point, consécutif, porte sur la fragilité des données recueillies, repérable notamment dans les écarts entre, par exemple, les chiffres indiqués dans les fiches démographiques des sections du CNU réalisées par le MESR et ceux que l'OMASP parvient à récolter chaque année. Par exemple, en 2023, le MESR dénombre un total de 3 postes publiés, hors article 46-3 et agrégation². Or, l'OMASP enregistre de son côté un total de 8 postes hors articles 46 et agrégation : 5 postes en repyramide et 3 postes de CPJ. Quelle que soit la source de cet écart, par ailleurs difficilement identifiable, il faut donc interpréter les données avec quelque précaution et s'employer à un travail systématique de vérification. Ainsi, cinq possibilités de repyramide (voie temporaire d'accès au corps des PU créée par le décret du 21 décembre 2021) avaient été annoncées en 2025. Or, d'après les informations que nous avons pu recueillir, sachant que les postes ne font l'objet d'aucune publication puisque les promotions s'effectuent au sein des établissements sur les emplois déjà occupés, trois postes seulement ont finalement été attribués à des candidats en 04. Il est par ailleurs probable que certains postes passent sous les radars de l'OMASP, sans compter que les informations sur le profil des emplois, sur les comités de sélection ou même sur les candidats s'avèrent souvent introuvable sinon parcellaires. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris, pour la rédaction de cette lettre, de contacter par email un nombre maximal de PU/DR (en science politique, sociologie, sciences de l'information et communication) afin de

¹ Merci à Nathalie Duclos, Yves Déloye et Christophe Jaffrelot pour les données qu'ils m'ont communiquées ainsi que pour leur relecture.

² MESR, « Fiches démographiques des sections du CNU - Année 2024 », octobre 2025, p. 4.

recueillir les données les plus complètes possibles. Si nous avons reçu quelques précieux retours, certains collègues nous ont également fait part du flou dans lequel eux-mêmes se trouvaient. Nous envisageons donc de constituer un répertoire des PU/DR des différentes sections mentionnées, inexistant à ce jour, afin de systématiser cette démarche de collecte d'information chaque année. De la même manière, nous ambitionnons de mettre en place un tableau de suivi centralisé des recrutements de PU *en train de se faire* sur le modèle de celui qui a été constitué par l'ANCMSP pour les recrutements de MCF.

Le troisième et dernier point concerne le bilan global des recrutements pour 2025. Cette année a vu la promotion de 10 collègues au rang de professeur.e.s des universités :

- 3 par la voie de l'agrégation (un quatrième candidat ayant été classé en liste complémentaire, cf. *infra*) ;
- 2 au titre du 46-1 ;
- 3 par repyramide ;
- 2 sur des Chaires.

Le déclin du nombre de postes de PU se confirme donc depuis 2023 et retrouve un niveau comparable à celui de 2022 (cf. tableau 1).

Tableau 1. Évolution du nombre de postes par voies d'accès au grade de PU en science politique (2021-2025)

Année	Concours national d'agrégation	Article 46 décret du 6 juin 1984 modifié	Voie du repyramide (LPR)	Article Chaire de professeur junior (LPR)	Total
2021	4 postes	3 postes			7
2022		3 postes	5 postes	1 chaire	9
2023	4 postes	2 postes	5 postes	3 chaires	14
2024		4 postes	5 postes	3 chaires ³	12
2025	3 postes	2 postes	3 postes	2 chaires ⁴	10

Si l'on s'en tient aux données du MESR, le nombre de PU en science politique serait actuellement de 160 (chiffres 2024), avec une féminisation accrue du corps mais qui reste encore insuffisante (32% de femmes en 2024 contre 25% en 2020). Après avoir longtemps stagné (124 postes en 2004, 128 en 2014, 129 en 2019), les effectifs globaux ont donc connu une augmentation remarquable au cours de ces six dernières années (+24%) en majeure partie liée aux repyramidages (19 postes depuis 2022). Sur la période 2004-2024, la croissance du nombre de postes de PU apparaît désormais aussi importante, en proportion, que celle du nombre de postes de PU en droit (de l'ordre de 29%). Elle demeure cependant inférieure à celle des MCF en science politique (+36,5% depuis 2004) avec un total de 288 postes en 2024⁵. Le ratio PU/MCF tend à s'améliorer légèrement (36%/64%) par rapport à 2023, mais il n'avait cessé de se dégrader au détriment des PU depuis 1994 (44%/56%)⁶. Pourtant, les besoins restent pressants, que ce soit : 1) pour permettre de débloquer les carrières des MCF HDR⁷ (dont le nombre exact nous reste inconnu) ; 2) pour faire face à la baisse du taux d'encadrement des étudiants au sein de la filière droit-science politique, l'une des plus fortes enregistrées parmi les différentes filières universitaires⁸, et alors même que la demande pour nos cursus explose ; 3) pour parer au nombre

³ Une des chaires ouvertes en 2024 n'a été pourvue qu'au début de l'année suivante.

⁴ Chiffre emprunté à l'arrêté du 10 juillet 2025 (*JO* du 29 juillet 2025).

⁵ MESR, « Fiches démographiques des sections du CNU - Année 2024 », octobre 2025, p. 2.

⁶ *La lettre de l'OMASP*, n°19, décembre 2024, p. 11 : <https://www.afsp.info/informations-professionnelles/rapports-et-mobilisations/>

⁷ Voir sur ce point le rapport du groupe de travail « Blocage des carrières » de l'AFSP piloté par Olivier Nay, « Blocage des carrières en science politique... et les voies pour y remédier », juin 2024 : <https://www.afsp.info/visionneuse.php?id=8450>. Voir également le « Rapport du groupe de travail de l'AFSP sur l'Habilitation à Diriger des Recherches en science politique : état des lieux et recommandations », coordonné par Lorenzo Barrault-Stella et Marieke Louis, mars 2025 : <https://www.afsp.info/rapport-hdr-2025/>.

⁸ Soizig Le Nevé, « Les universités françaises vont faire face à des départs en retraite massifs d'enseignants », *lemonde.fr*, 30 décembre 2025.

important de départs à la retraite qui se dessinent dans les années à venir. Selon la dernière fiche démographique du ministère, 72 PU avaient plus de 55 ans et plus en 2024 (45% du corps), dont 35 PU ayant plus de 60 ans. Or, comme on va le voir en passant en revue les chiffres de 2025 concernant les différentes voies de recrutement (agrégation, article 46, repyramide, mutation), l'état du marché de l'emploi des PU est de plus en plus critique.

1. Le concours de l'agrégation 2024-2025

Ouvert par l'arrêté du 20 février 2024, le concours de l'agrégation s'est tenu du 27 janvier au 23 mai 2025, date de la publication des résultats et de la liste des postes mis au concours. Professeur des universités à Sciences Bo Bordeaux, Yves Déloye a été nommé président du jury par arrêté du 11 juillet 2024. Nommé par arrêté du 22 juillet 2024, le jury était composé de : Carole Bachelot, professeure de science politique à l'Université Paris Panthéon-Assas ; Magali Bessone, professeure de philosophie à l'Université Paris-1 ; Dorota Dakowska, professeure de science politique à Sciences Po Aix-en-Provence ; Jacobo Grajales, professeur de science politique à l'Université Paris 1 ; Jean Joana, professeur de science politique à l'Université de Montpellier ; Virginie Van Ingelgom, directrice de recherches au FNRS, professeure à l'Université catholique de Louvain.

L'édition 2024-2025 était la deuxième à mettre en œuvre la réforme encore récente concernant le nombre des épreuves. Désormais, trois épreuves se tiennent au lieu de quatre, avec une première épreuve sur travaux, une deuxième épreuve d'admissibilité (préparation en loge de 8 heures) et une troisième épreuve d'admission (idem). La quatrième épreuve (qui était la troisième leçon) est donc désormais supprimée. Par ailleurs, lors de la dernière épreuve en loge, les candidat.e.s peuvent désormais choisir entre Théorie politique, Sociologie politique, Relations internationales, Politiques publiques et Politique comparée.

Initialement, 34 candidat.e.s s'étaient inscrit.e.s au concours. 20 se sont finalement présenté.e.s à la première épreuve. Ainsi, non seulement le nombre d'inscrit.e.s tend à décliner (ils étaient 54 en 2008-2009), mais le nombre de candidat.e.s participant à la première épreuve se réduit également. Si l'on l'excepte l'édition de 2020-2022 (17 présent.e.s), il n'a jamais été aussi bas depuis près de 20 ans (cf. tableau 2).

Tableau 2. Inscription, présence à la première épreuve et nombre de postes au concours national de l'agrégation en science politique (2008-2025)⁹

	2008-2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2020-2022	2022-2023	2024-2025
Nombre d'inscrits	54	53	50	26	36	35	27	46	34
Présents à la première épreuve	45	51	43	23	27	29	17	33	20
Nombre de postes	7	8	7	5	4	5	4	4	3

Ce concours se distingue également par une sous-représentativité particulièrement marquée des candidatures féminines : 4 femmes et 16 hommes se sont présentés à la première épreuve (20% de femmes contre 26% en 2022-2023). Or il faut rappeler que le corps de MCF est aujourd'hui féminisé à hauteur de 42,7%¹⁰ et que le pourcentage de femmes qualifiées à la maîtrise de conférences est de 45,5%¹¹. 14 candidat.e.s ont été sous-admissibles (3 femmes, 11 hommes), 9 ont été admissibles (3 femmes, 6 hommes), 3 ont été lauréat.e.s (1 femme, majore, et 2 hommes).

⁹ Les données proviennent du rapport du jury sur le concours national d'agrégation de science politique 2022-2023 rédigé par sa présidente, Hélène Michel (p. 5) : <https://www.afsp.info/discipline/agregation-de-science-politique/>. Elles ont été actualisées pour le concours 2024-2025.

¹⁰ MESR, « Fiches démographiques des sections du CNU - Année 2024 », octobre 2025, p. 3.

¹¹ Section 04 du CNU, « Rapport annuel d'activité », session 2025, p. 31 : <https://www.afsp.info/publication-du-rapport-dactivite-2025-de-la-section-04-du-cnu/>

Concernant le nombre de postes, ce concours s'inscrit malheureusement dans la continuité des précédents. Ce nombre n'a même jamais été aussi bas depuis 1991 : trois postes, octroyés au terme du concours par ordre de mérite à Juliette Faure (Université de Lille), Olivier Provini (Université de Lorraine) et Cédric Passard (Université Lyon III). Le jury a tenu cependant à classer un quatrième candidat, Adrien Estève, en liste complémentaire. Une règle des concours administratifs veut en effet qu'un candidat classé en liste complémentaire reste éligible sur un poste de PU tant que le prochain concours (celui de 2027) n'est pas ouvert. Il n'empêche : ici encore, il faut bien constater que les débouchés via le concours de l'agrégation se réduisent un peu plus à chaque édition. Comme le relatait Nathalie Duclos dans une précédente édition de cette lettre, de 1991 à 2013, les douze concours qui ont été organisés ont offert en moyenne près de 7 postes (avec une pointe à 9 postes en 1997). Pour les cinq concours suivants, le nombre de postes a oscillé entre 5 (2015 et 2019) et 4 postes (2017, 2022 et 2023)¹². Il chute désormais à 3. Comme nous y invite Hélène Michel dans le rapport du jury du concours 2022-2023 qu'elle a présidé, il importe donc plus que jamais de sensibiliser les collègues au « levier » que peut représenter l'agrégation pour le recrutement. Car c'est au sein des établissements d'enseignement supérieur, et non au ministère, que se décident les ouvertures de postes et les recrutements, et ce depuis la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) d'août 2009 – même si l'on peut également penser que le recrutement par la voie de l'article 46, favorisé par la réforme du contingentement (décret du 23 février 2022), contribue à installer l'agrégation dans une position moins centrale qu'auparavant¹³.

2. Les postes de PU mis au concours au titre de l'article 46

La nouvelle règle du contingentement prévoit justement qu'un emploi offert au concours de l'agrégation permette l'ouverture de deux emplois en application de l'article 46. Quatre postes ayant été mis au concours 2022-2023, on pouvait donc espérer jusqu'à huit postes en 2024 et 2025. Finalement, quatre postes ont été proposés en 2024 mais seulement deux en 2025, l'un à Sciences Po Aix, l'autre à l'Université de Paris 8, Vincennes – Saint-Denis (cf. tableaux 3 et 4). Et encore. Initialement, le poste mis au concours à Paris 8 était bien fléché en 04 mais aussi en 22 (Histoire et civilisations) ainsi qu'en 23 (Géographie physique, humaine, économique et régionale). Pour des raisons de contingentement avec le concours de l'agrégation, le fléchage en 04 a été finalement retiré. Classée première à l'issue des auditions, Manon-Nour Tannous s'est ainsi vue rattachée, dans un premier temps, à la section 22 du CNU, avant de demander et d'obtenir son retour en section 04. Il faut par ailleurs noter que l'on ne recense cette année qu'un seul recrutement extra-disciplinaire d'un MCF HDR en science politique (sauf omission de notre part) : celui d'Ivan Chupin, à l'Université Sorbonne Paris Nord, sur un poste de PU relevant de la section 71 (sciences de l'information et de la communication) (cf. tableaux 3 et 4). En 2024, six MCF HDR en science politique avaient été promus sur des postes en sociologie (section 19) avec un profil orienté en 04 (Universités de Nice, Créteil, Rennes 2, Cergy, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris Cité). Les débouchés professionnels se sont donc considérablement taris cette année.

Les quelques recrutements de 2025 au titre de l'article 46 tendent à conforter certaines des tendances constatées lors des années précédentes : les établissements parisiens continuent de constituer des lieux privilégiés de soutenance de l'HDR ; les délais entre la soutenance et la promotion sur un poste de PU peuvent être assez courts (de l'ordre de quelques mois seulement) ; la mobilité est plutôt la règle entre le lieu de soutenance de la thèse, le lieu d'élection sur un poste de MCF, le lieu de soutenance de l'habilitation à diriger des recherches et le lieu de promotion au titre de PU (aucune promotion ne s'est effectuée cette année dans l'établissement d'exercice en tant que MCF, alors que la fréquence était plus importante en 2024) ; les recrutements au 46 demeurent des processus de long terme, le temps passé entre la soutenance de thèse et le recrutement en tant que PU étant rarement inférieur à une décennie, et pouvant dépasser deux décennies (cf. tableaux 3 et 4).

¹² La lettre de l'OMASP, n°17, décembre 2023, p. 3 : <https://www.afsp.info/bilan-des-recrutements-pu-2023-par-l-omasp/>

¹³ Sur ces différents points, voir le rapport du jury sur le concours national d'agrégation de science politique 2022-2023 rédigé par sa présidente, Hélène Michel : <https://www.afsp.info/discipline/agregation-de-science-politique/>

Tableau 3. Recrutements de MCF HDR 04 sur des postes de PU au titre de l'article 46 en 2025

Université/ Établissement	Laboratoire de rattachement	Art./section/ profil du poste	Composition du jury	Classement après auditions
IEP d'Aix-en-Provence	MESOPOLHIS (UMR 7064)	Art. 46-3 04 Politiques publiques	<i>Int.</i> : P. Aldrin (PU), D. Dakowska (PU), C. Traïni (PU) <i>Ext.</i> : S. Lévêque (PU), M. Delassalle (PU), P.-Y. Baudot (PU), S. Mazella (DR), L. Bargel (PU)	1. M. Nonjon 2. B. Giraud 3. I. Chupin
Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis Institut français de géopolitique	IFG-LAB (EA 353)	Art. 46-1 04-22-23 Géopolitique du Proche et Moyen-Orient, et/ou de l'Afrique, et/ou du monde musulman	<i>Int.</i> : F. Douzet (PU), A. Cattaruzza (PU), I. Saint-Mézard (PU), A. Enders (PU), V. Coddacioni (PU) <i>Ext.</i> : C. Hmed (PU), G. Magrin (PU), M.-A. Pérouse de Montclos (DR), K. Benaffla (PU), P. Blanc (Ingénieur général des Ponts, des eaux et des forêts, HDR)	1. M-N. Tannous 2. N. Monceau 3. F. Balanche
Université Sorbonne Paris Nord	LabSIC (UR 1803)	Art. 46-1 71 Industries culturelles et créatives	<i>Int.</i> : Y Andonova (PU), A. Benchenna (PU), V. Berry (PU), C. Blandin (PU), E. Savignac (PU) <i>Ext.</i> : L. Corroy (PU), G. Guibert (PU), A.-F. Kogan (PU), J. Matthews (PU), F. Paquien-Seguy (PU), L. Petit (PU), C. Ségur (PU)	1. Ivan Chupin 2. Aurélie Olivesi

Tableau 4. Professeur.e.s des Universités recruté.e.s en science politique et en sciences de l'information et de la communication au titre de l'article 46 en 2025

Université/ Établissement/ Laboratoire de rattachement	Candidat.e.s / Section	Année de soutenance de l'HDR/ établissement	Année de recrutement comme MCF/ établissement	Année de soutenance de thèse / établissement
IEP d'Aix-en-Provence MESOPOLHIS (UMR 7064)	Magali Nonjon (F) 04	2023 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	2008 Université d'Avignon et des pays du Vaucluse	2006 Université de Lille 2
Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis Institut français de géopolitique IFG-LAB (EA 353)	Manon-Nour Tannous (F) 04	2025 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	2018 Université de Reims-Champagne-Ardenne	2015 Université Paris-Panthéon-Assas
Université Sorbonne Paris Nord LabSIC (UR 1803)	Ivan Chupin (H) 04	2024 Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines/IEP Saint-Germain-en-Laye	2015 Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines/IEP Saint-Germain-en-Laye	2008 Université Paris-Dauphine PSL

3. Le repyramide

Commençons par un bref rappel concernant la procédure du repyramide, lancée par le MESR en 2021. Si le ministère accorde un certain nombre de possibilités de promotion et donne aux établissements des indications sur les disciplines prioritaires, la répartition des disciplines finalement bénéficiaires est arbitrée par les établissements. Les MCF HDR éligibles peuvent alors déposer leur candidature, qui est examinée par le CNU (à titre consultatif) et par l'établissement, chargé d'organiser une audition (dans la limite de quatre candidats par emploi). Au-delà, peu d'informations circulent, que ce soit sur l'existence de postes ou sur les processus décisionnels, qui apparaissent souvent comme le produit de rapports de force locaux.

La procédure de repyramide devait notamment contribuer à rééquilibrer le ratio PU/MCF. Au moment de son lancement en 2021, ce ratio était au niveau national de 33%/67%, et pour la science politique de 32%/68%. En annonçant l'ouverture de 2000 promotions, le MESR ambitionnait de ramener le rapport à 40% de PU pour 60% de MCF. Force est de constater qu'en science politique, cet objectif n'a pas été atteint (puisque il est en 2025 de 36%/64%) et qu'il ne le sera probablement jamais. Il aurait fallu, pour cela, de 24 à 33 repyramidages d'ici à 2027, pour reprendre les estimations réalisées par le groupe de travail de l'AFSP qui s'est constitué en 2023 sur le sujet¹⁴. Le ministère a bien annoncé en avril 2025 sa volonté de maintenir le programme, mais sans plus de précisions sur les possibilités qui seront offertes dans les mois à venir. On compte malgré tout, encore pour cette année, trois repyramidages, à l'Université Lyon 2 (Ivan Bruneau), l'Université de Lille (Isabelle Bruno) et l'Université de Montpellier Paul-Valéry (Eric Soriano).

Tableau 5. Professeur.e.s des Universités recruté.e.s en science politique par la procédure du repyramide en 2025

Établissement	Laboratoire de rattachement	Candidat.e	Année de soutenance de l'HDR/ établissement	Année de recrutement comme MCF/ établissement
Université Lyon 2	Triangle (UMR 5206)	Ivan Bruneau	2023 École normale supérieure (PSL)	2009 Université Lyon 2
Université de Lille	CERAPS (UMR 8026)	Isabelle Bruno	2024 Université Paris-Saclay (ENS)	2007 Université de Lille
Université de Montpellier Paul-Valéry	ART-Dev (UMR 5281)	Eric Soriano	2023 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	2001 Université de Montpellier Paul-Valéry

4. Les postes de PU à la mutation

L'année 2025 ne compte qu'un seul poste ouvert à la mutation. Il y en avait eu deux en 2024 et un seul en 2023. La voie de recrutement au titre de l'article 51 apparaît par ailleurs toujours aussi peu concurrentielle, puisqu'il n'y a eu qu'un seul candidat sur ce poste (Pierre-Yves Baudot), ouvert à l'Université Paris 1. Ici encore, le nombre de postes apparaît insuffisant puisqu'il freine toute possibilité de mobilité et donc de perspective de pouvoir évoluer dans sa carrière, au sein d'un nouveau cadre de travail académique.

Université/ Etablissement	Laboratoire de rattachement	Art./section/ profil du poste	Composition du jury	Classement après auditions
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	CESSP (UMR 8209)	Art. 51 04 Politiques publiques	<i>Int.</i> : B. Gaïti (PU), O. Nay (PU), Y. Buchet de Neuilly (PU), A. Vauchez (DR), <i>Ext.</i> : A.-C. Douillet (PU), L. Neumayer (PU), V. Dubois (PU), P. Bezes (DR)	1. Pierre-Yves Baudot

¹⁴ « Blocage des carrières : l'enquête qui fait mal », *Le MagAFSP*, n°5, décembre 2023, p. 18-22.